



# Info Prévoyance N° 1 / 2010

## avec rapport annuel 2009

### Informations sur les placements partiellement autogérés de la Caisse de pension Musique et Formation

Depuis quelques années, le Conseil de fondation étudie de manière approfondie l'évolution de la rémunération des avoirs de vieillesse qui lui sont confiés. En 2007, il a pris la décision stratégique de transférer une partie de la fortune vers un placement autogéré. Le Conseil de fondation s'efforce de garantir une sécurité élevée en suivant une stratégie de placement prudente. Il a adopté le Code de déontologie en vigueur dans le domaine de la prévoyance professionnelle (Charte de l'ASIP).

AXA Winterthur sert à la Caisse de pension Musique et Formation un taux d'intérêt annuel pouvant varier en fonction du rendement réalisé sur les marchés financiers et de l'évolution des risques assurés. Les revenus d'AXA Winterthur proviennent essentiellement de placements en obligations en Suisse et à l'étranger. Pour la Caisse de pension Musique et Formation, cette garantie de taux d'intérêt est comparable à celle d'un compte d'épargne et offre donc un haut degré de sécurité. Cependant, cette rémunération a l'inconvénient de ne correspondre qu'au taux d'intérêt moyen en glissement sur sept ans des obligations de la Confédération à sept ans, dépassant ainsi à peine le renchérissement annuel. Afin d'être en mesure de verser à nos assurés la rémunération visée, légèrement supérieure au taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil fédéral, la Caisse de pension Musique et Formation doit financer la différence sur ses fonds propres. Ce financement s'effectue grâce aux parts d'excédents versées par AXA Winterthur (risques assurés, taux d'intérêt) ainsi qu'aux rendements des placements autogérés.

Pour réaliser des rendements supérieurs sur le long terme, il est nécessaire de recourir également à des formes de placement exposées à des fluctuations de cours. Le contrat avec AXA Winterthur autorise la Caisse de pension Musique et Formation à placer à l'extérieur de la compagnie d'assurances une partie limitée de ses avoirs, appelée placement autogéré.

Un concept des possibilités de placement à l'extérieur de notre compagnie d'assurances a été élaboré en collabora-

tion avec Algotin SA, une entreprise de conseil créée par essaimage de l'Université de Saint-Gall, après une analyse détaillée des risques. La Credit Suisse a été retenu comme banque dépositaire. Ce concept de placement a pour objectif, d'une part, de compléter les formes de placement d'AXA Winterthur et, de l'autre, de structurer les placements de manière à créer, à partir de classes de placement très différentes, un portefeuille diversifié, le plus efficace possible en termes de risques et de rendements (cf. Info Prévoyance N° 2 et 3/2008). Pour ce faire, seuls sont utilisés des placements dits collectifs, ce qui exclut les titres individuels tels qu'une action ou une obligation spécifique.

Le transfert d'une première tranche de la fortune vers la part autogérée en 2008 été suivi en 2009 par d'autres investissements d'un montant de 40 millions CHF. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie visant à répartir le transfert vers la part autogérée sur plusieurs années, pour des raisons de diversification. Aucun nouvel investissement n'est prévu en 2010.

Dans la mesure où la part autogérée constitue un complément (core complement) au contrat d'assurance (core), elle est placée de manière comparativement plus risquée. Afin d'assurer également une diversification optimale au sein des placements core complement, les investissements réalisés en 2009 comportent non seulement des placements en actions et obligataires, mais aussi des positions en matières premières (commodities), obligations des marchés émergents, obligations à haut rendement et obligations protégées contre l'inflation.

Après une année 2008 marquée par de fortes turbulences sur les marchés financiers, ceux-ci ont enregistré un redressement généralisé à partir de mars 2009. Mesuré à l'aune du Swiss Performance Index, le marché suisse des actions a progressé en 2009 de plus de 23%. De son côté, le marché obligataire a augmenté de plus de 6% par rapport au SBI AAA-BBB Total Return Index.

Pratiquement toutes les catégories de placement au sein de la part autogérée des placements de la Caisse de pension Musique et Formation ont profité de cet environnement de marché. Il en est résulté un rendement total de 12,95%, lequel a plus que compensé la perte de placement de l'année précédente.

# Bilan et compte d'exploitation 2009 (forme abrégée)

		Bilan au	31.12.2009	31.12.2008
			en CHF	en CHF
<b>Actifs</b>				
A	Placement liquidité incl.		104'879'891	53'207'042
B	Compte de régularisation actif		144'073	192'142
C	Actifs provenant de contrats d'assurance		270'750'412	282'107'021
<b>Total des actifs</b>			<b>375'774'376</b>	<b>335'506'205</b>
<b>Passifs</b>			<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
D	Dettes		2'151'524	1'782'772
E	Compte de régularisation passif		1'095'488	781'562
F	Réserve de contributions de l'employeur		-	-
G	Provisions non techniques		273'000	256'000
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques		356'516'662	325'457'021
<b>Passifs liés</b>			<b>360'036'674</b>	<b>328'277'355</b>
I	<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>14'440'000</b>	<b>6'240'000</b>
<b>J Capital de la fondation / fonds libres / découvert</b>				
	Situation en début de période		988'850	6'809'118
	Augmentation/diminution provenant de liquidation partielle		-	-
	<b>Excédant des produits/Excédant des charges</b>		<b>308'852</b>	<b>-5'820'269</b>
	Situation en fin de période		1'297'702	988'850
<b>Total des passifs</b>			<b>375'774'376</b>	<b>335'506'205</b>
<b>Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.</b>			<b>2009</b>	<b>2008</b>
			en CHF	en CHF
K	Cotisations ordinaires et autres		31'397'931	29'510'649
L	Prestations d'entrée		4'895'803	6'186'043
K-L	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		36'293'734	35'696'692
M	Prestations réglementaires		-6'701'368	-5'261'695
N	Prestations extra-réglementaires		-	-
O	Prestations de sortie		-7'633'194	-7'285'529
M-O	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-14'334'562	-12'547'223
P/Q	Dissolution/Constitution de provisions techniques et réserves		-42'416'250	-38'495'000
R	Produits de prestations d'assurance		60'710'754	59'147'098
S	Charges d'assurance		-39'157'187	-38'302'237
<b>K-S</b>	<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>1'096'489</b>	<b>5'499'330</b>
T	Résultat des placements		8'329'448	-4'770'838
T	Frais d'administration des placements		-156'746	-73'376
<b>T</b>	<b>Résultat net des placements</b>		<b>8'172'702</b>	<b>-4'844'214</b>
U	Dissolution/Constitution provisions non techniques		-17'000	-256'000
V	Autres produits		-	-
W	Autres frais		-	-
X	Frais d'administration généraux		-623'948	-655'899
X	Frais de marketing		-119'392	-27'486
<b>K-X</b>	<b>Excédant produits/charges avant rés. fluctuation de valeurs</b>		<b>8'508'852</b>	<b>-284'269</b>
Y	Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-8'200'000	-5'536'000
<b>Z</b>	<b>Excédant des produits/Excédant des charges</b>		<b>308'852</b>	<b>-5'820'269</b>
Degré de couverture			<b>104.41%</b>	<b>102.22%</b>

## Rapport de l'organe de contrôle

Notre organe de contrôle a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2009 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

# Rapport sur l'exercice 2009

## Informations générales

En 2009 comme en 2008, la Caisse de pension Musique et Formation s'est longuement penchée sur la problématique des personnes au service de plusieurs employeurs. Le plan MV répond à un réel besoin: 180 personnes étaient déjà inscrites à fin 2009. Au total, l'effectif des personnes assurées a augmenté de 153 personnes pour s'inscrire à 8346 assurés.

## Placements partiellement autogérés

Au 31 décembre 2009, la part autogérée était investie comme suit (ce tableau ne comprend que la part autogérée; les avoirs relatifs aux contrats d'assurance conclus avec AXA Vie s'élèvent au 31 décembre 2009 à 270,8 millions CHF):

Catégorie de placement	Montan (en mio. CHF)	en %
Liquidité	0.64	1%
Obligations en CHF	6.32	8%
Obligations en monnaies étrangères	8.38	10%
Immobilier suisse	20.19	24%
Actions suisses	12.71	15%
Actions étrangères	16.66	20%
Obligations indexées sur l'inflation	2.08	2%
Obligations des marchés émergents	2.34	3%
Obligations à haut rendement	2.45	3%
Matières premières	3.30	4%
Placements alternatifs	8.52	10%
<b>Total</b>	<b>83.59</b>	<b>100%</b>

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

## Comptes annuels

Les comptes annuels 2009 font apparaître un excédent de produits de 0,3 million CHF (contre un excédent de charges de 5,8 millions CHF l'année précédente). Les fonds libres au 31 décembre 2009 ont donc augmenté pour s'établir à 1,3 million CHF. Soulignons que la CP Musique et Formation a constitué entièrement toutes les réserves de fluctuation de valeurs et les autres réserves nécessaires, ce qui lui permet désormais d'afficher un taux de couverture de 104,4%.

Au cours de l'exercice considéré, les contributions de risque avantageuses ont pu être maintenues et la rémunération des avoirs de vieillesse a été améliorée pour dépasser de 0,25% le taux d'intérêt minimal LPP.

Les frais d'administration incluent le coût de la gestion de la santé dans l'entreprise, laquelle soutient depuis fin 2008 les écoles de musique dans leurs efforts de promotion de la santé. Par ailleurs, le volume important de la documentation a exigé la mise en place de nouvelles archives. Cet investissement s'est élevé à 30 000 CHF.

## Evolution de la CP Musique et Formation

Etat à la fin de...	2006	2007	2008	2009	
Nombre d'assurés	7'583	7'789	8'135	<b>8'346</b>	
Nombre de titulaire d'une rente	410	433	476	<b>516</b>	
Recettes de contributions	en millions CHF	25,0	26,0	27,7	<b>29,6</b>
Coûts par assuré	CHF	172	192	173	<b>189</b>
Capital de prévoyance	en millions CHF	274,7	301,6	325,5	<b>356,5</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	en millions CHF	0,0	0,7	6,2	<b>14,4</b>
Fonds libres	en millions CHF	4,5	6,8	1,0	<b>1,3</b>
Degré de couverture	en %	101.6	102.5	102.2	<b>104.4</b>



## Différentes informations

### Retraite

#### Retraite ordinaire (aucune mesure à prendre)

En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

#### Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard trois mois à l'avance)

Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.

Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

#### Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

### Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2011.

### Conversion des rentes de vieillesse

Face aux avantages qu'elle présente, nous maintenons la conversion des avoirs de vieillesse en rentes de vieillesse. C'est ainsi que, sur l'ensemble des avoirs de vieillesse d'une personne assurée auprès de notre caisse de pension, nous retenons le montant maximal autorisé par la LPP (voir tableau annexé au Règlement, première partie) et le convertissons au taux adéquat fixé par la LPP.

### Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

### Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation.

Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

#### Organe d'application / Interlocuteurs

##### Caisse de Pension Musique et Formation

Marktgasse 5  
4051 Bâle  
Tel 061 906 99 00  
Christine Stücker  
[christine.stuecker@musikschule.ch](mailto:christine.stuecker@musikschule.ch)  
Sabrina Demontis  
[sabrina.demontis@musikschule.ch](mailto:sabrina.demontis@musikschule.ch)  
[www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch)

#### Fondatrice

##### Association Suisse des Ecoles de Musique

Ruth Hochuli  
Tel 061 260 20 70  
[ruth.hochuli@musikschule.ch](mailto:ruth.hochuli@musikschule.ch)

#### Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

#### Conseil de fondation (membre depuis ...)

##### Représentants des employeurs

Hans Brupbacher, ASEM (1982) *Président*  
Hector Herzig, ASEM (2010)  
Bettina Michaelis, SSPM (2007)

##### Représentants des salariés

Roland Huber (2006/2009)  
Stefan Erl (2004)  
Hans Peter Schenk (2004) *Vice-président*